



**Atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages
Organisation internationale pour l'aviation civile, Montréal, 4-5 juin 2011**

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

CONTEXTE

Dans la décision X/1, au paragraphe 13, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de fournir de l'assistance technique aux Parties, sous réserve de la disponibilité des ressources financières, dans le but de supporter la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages dans les plus brefs délais.

Dans le paragraphe 14 de la même décision, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été invité à fournir du soutien financier aux Parties afin d'aider à l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya dès que possible.

Dans ce contexte, le chef de la direction du FEM a fourni un million de dollars en soutien financier pour un projet de moyenne envergure mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et exécuté par le Secrétariat à l'appui de la ratification et l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya dès que possible.

En outre, lors de la COP 10 tenue à Nagoya, les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPA) ont signé un Mémorandum d'accord pour renforcer la collaboration dans des domaines d'intérêt communs relevant de leurs mandats. Le Mémorandum prévoit, entre autres, l'organisation conjointe d'ateliers, de séminaires et d'autres activités relatives à l'accès et au partage des avantages et à d'autres domaines.

En tant qu'activité se déroulant dans le cadre du projet de moyenne envergure du FEM, cet atelier de renforcement des capacités est le premier d'une série d'ateliers organisés conjointement par les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPA). Ce premier atelier a pour but de contribuer à l'identification des besoins et des priorités des Parties en ce qui a trait au renforcement des capacités dans la mise en œuvre de leurs obligations en vertu du Protocole de Nagoya et de s'appuyer sur l'expérience et les leçons tirées de la mise en œuvre du TIRPA.

Conformément à la décision X/1, le Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya examinera, lors sa première réunion, les mesures pour aider au renforcement des capacités, au développement des capacités et au renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles dans les pays en développement. Les résultats de l'atelier seront transmis au Comité intergouvernemental pour examen.

Jour 1: Session de l'avant-midi (10h00 – 13h00)

1. SESSION D'OUVERTURE (10h000 -10h30):

L'atelier sera ouvert par le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB), Dr. Ahmed Djoghlaf, et le Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), Dr. Shakeel Bhatti.

Les Secrétariats de la CDB et du TIRPAA donneront une introduction à l'atelier, incluant la méthodologie et l'organisation du travail

2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS À L'APPUI DU PROTOCOLE DE NAGOYA (10h30-13h00)

2.1 Présentation générale sur les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya

Le Secrétariat du FEM donnera un aperçu de ses activités et plans en cours à l'appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Le Secrétariat de la CDB donnera une présentation générale de ses activités dans le cadre du projet de moyenne envergure du FEM sur le renforcement des capacités à l'appui de l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya dans les plus brefs délais.

Pause-café (11h00–11h15)

2.2. Présentation générale sur les obligations des Parties en vertu du Protocole de Nagoya

Le Secrétariat présentera un aperçu général des obligations des Parties en vertu du Protocole de Nagoya en ce qui a trait aux :

- Mesures relatives au respect des obligations sur l'accès, le partage des avantages et la conformité
- Mesures à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment sur l'établissement de correspondants nationaux, d'autorités nationales compétentes, du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, et sur les mesures de sensibilisation.

2.3. Présentation générale sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du TIRPAA

Le Secrétariat du TIRPAA présentera un aperçu du/des :

- Système multilatéral d'accès et partage des avantages du TIRPAA
- Activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Système multilatéral d'accès et partage des avantages.

Les présentations seront suivies d'une période de questions et réponses. Les présentations serviront à fournir une base pour les discussions qui seront effectuées dans l'après-midi sur les obligations des Parties en vertu du Protocole de Nagoya.

Lunch (13h00-15h00)

Jour 1: Session de l'après-midi (15h00-18h00)

3. DISCUSSION GÉNÉRALE SUR LES OBLIGATIONS DES PARTIES EN VERTU DU PROTOCOLE DE NAGOYA (15h00 – 18h00)

Dans un contexte informel, les participants seront invités à partager de l'information et à échanger leurs expériences dans le processus et les mesures prévues afin de répondre à leurs obligations en vertu du Protocole de Nagoya en ce qui a trait aux:

- Mesures relatives au respect des obligations sur l'accès, le partage des avantages et la conformité
- Mesures à l'appui de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, incluant l'établissement de correspondants nationaux, d'autorité nationale compétente, du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, et sur les mesures de sensibilisation.

Les participants seront aussi invités à partager leurs expériences et leçons tirées respectives en ce qui concerne le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du TIRPAA.

Pause-café (16h30-16h45)

Jour 2 (10h00-13h00)

4. IDENTIFICATION DES BESOINS ET PRIORITÉS DES PARTIES EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS OBLIGATIONS EN VERTU DU PROTOCOLE DE NAGOYA (10h00 – 13h00)

Sur la base des résultats des discussions menées lors du premier jour, et à la lumière de l'expérience du TIRPAA, les participants seront invités à identifier leurs besoins et priorités en matière de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment pour assurer les complémentarités entre le Protocole et le TIRPAA et la poursuite de leur mise en œuvre harmonieuse.

4.1 Groupes de discussion (10h00-11h15)

En vue de faciliter les discussions, les participants seront divisés en deux groupes de discussion, pour respectivement :

- **Groupe 1:** Identifier les besoins et priorités des pays en matière de renforcement des capacités afin de répondre à leurs obligations en vertu du Protocole de Nagoya sur l'accès, le partage des avantages, et à la conformité, en ce qui a trait à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées.
- **Groupe 2:** Identifier les besoins et priorités de renforcement des capacités concernant les outils et mécanismes de soutien à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, y compris:
 - La désignation des correspondants nationaux et autorités nationales compétentes
 - La mise en place du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages
 - La sensibilisation.

Pause café (11h15-11h30)

4.2 Compte-rendu à la session plénière (11h30-13h00)

Les deux groupes seront invités à faire un compte-rendu à la plénière des résultats de leurs discussions. À la lumière des discussions menées, au cours de l'atelier, les besoins de renforcement des capacités et des priorités identifiées en ce qui concerne la mise en œuvre du Protocole de Nagoya seront transmis au Comité intergouvernemental pour examen.

5. CLÔTURE DE L'ATELIER

L'atelier se clôturera à 13h00 le dimanche 5 juin 2011.